

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 21 mars 2018, le Conseil Municipal, conformément à la Loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :
le lundi 5 mars 2018 à 20 heures précises.

A Servoz, le 2 mars 2018.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du compte rendu de la dernière séance**
- **Etat civil**
- **Urbanisme :**
 - ♦ autorisations d'urbanisme
 - ♦ renoncements au droit de préemption urbain
- **Travaux et aménagements :**
 - ♦ reprise en régie directe du fleurissement communal
 - ♦ adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics – objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »
 - ♦ rénovation du mur du cimetière
- **Affaires administratives :**
 - ♦ réhabilitation du presbytère pour le transfert des locaux administratif – marché de travaux - abrogation de la délibération relative à l'avenant n°2 pour les lots 1 et 8
 - ♦ présentation du rapport concernant la mission d'étude et d'assistance dans le cadre du projet de restructuration et de valorisation économique de la zone Ube les Praz et propositions de suite à donner
 - ♦ présentation du Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
 - ♦ convention d'animation des temps extrascolaires par des intervenants non municipaux
- **Affaires financières :**
 - ♦ présentation des budgets analytiques et des orientations budgétaires
 - ♦ renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la téléphonie fixe et mobile
 - ♦ autorisation pour l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 pour le budget général
- **Questions et informations diverses :**
 - ♦ motion de soutien pour le maintien de la station Météo France de Chamonix
 - ♦ motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Bonneville et de la Cour d'Appel de Chambéry
 - ♦ motion de soutien concernant le financement des Agences de l'Eau